Chargé d'éclairer les chemins du futur, le Plan a une parenté naturelle avec le développement durable. Alain Etchegoyen, Commissaire au Plan et Frédéric Tiberghien, Commissaire adjoint au Commissariat général du Plan donnent leur vision du rôle et de la responsabilité de la puissance publique

DÉVELOPPEMENT DURABLE

« L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT CONDITIONNE SA CRÉDIBILITÉ AUPRÈS DES ACTEURS »

***Ithos* \ Le Commissariat général du Plan vient de publier deux rapports qui ont trait aux enjeux du développement durable. Le premier, intitulé *Équilibres*, porte sur la déclinaison du développement durable dans la sphère étatique ; le second, du nom d'*Isis*, traite du rôle de l'État en tant qu'acteur économique et incitateur auprès des entreprises et de la société civile pour pérenniser la démarche « développement durable ». Quelles raisons ont conduit le Plan à réaliser et publier ces deux rapports ?**

**ALAIN ETCHEGOYEN ** Par essence, le Commissariat général du Plan travaille sur le long terme. Il y a donc une parenté naturelle, logique, avec le développement durable.
Les investissements publics ne doivent pas se faire sur le court terme, selon les critères du moins-disant ; il convient d'intégrer à l'avenir une quantité d'éléments de nature environnementale et humaine. La gestion publique doit se faire à cinquante ou cent ans ! Notre rôle est de faire des préconisations. À quoi sert la prospective si ce n'est de dire aux décideurs, quels que soient les sujets, que toute prise de décision entraîne des conséquences à quinze ou vingt ans. Le Plan traite des questions qui ne sont pas dans l'air du temps ; son rôle est d'éclairer les chemins. Les deux rapports que vous mentionnez sont la preuve concrète de cette démarche.

**FRÉDÉRIC TIBERGHIEN ** Le Plan s'occupe de sujets qui, par nature, sont interministériels et interdisciplinaires. Or le développement durable est un thème transversal. De plus, aujourd'hui, la décentralisation est un phénomène irréversible. La dimension territoriale en développement durable est déterminante dans ces enjeux ; tout autant que la dimension nationale et européenne.

***Ithos* \ Le concept développement durable est passé dans le discours tant au niveau de l'État que des collectivités ou de la société civile. Quel regard portez-vous sur ce concept ?**

**A.E. ** Dans le monde des entreprises que je connais bien, il y a une vulnérabilité aux modes. Lorsque l'on a commencé à parler du développement durable, j'étais dubitatif. Puis, j'ai commencé à changer d'avis avec le vote de la loi NRE[1]. Avec cette loi, on est sorti des niaiseries éthiques : elle a poussé nombre d'entreprises à intégrer quantité de pratiques totalement éclatées en leur donnant cohérence et unité, à dépasser les déclarations vertueuses. Désormais, il y a un contenu, l'obligation d'une réflexion globale et une pensée à long terme. L'effet coercitif de la loi s'avère donc positif ! Avec un effet de contagion des grands groupes vers les sociétés non cotées et même vers le secteur agricole.

**F.T. ** Pour ma part, j'ai été assez vite convaincu de la pertinence du concept. C'est un concept d'avenir. Mais il en existe plusieurs lectures. J'appartiens à ceux qui pensent qu'il faut dramatiser pour faire bouger les choses. Le développement durable est une clé de lecture qui permet par exemple de donner du sens aux catastrophes actuelles. Mais quelles conséquences en tire-t-on ? Notre modèle économique a une durée de vie limitée. Nous disposons de cinquante ans pour en changer… ou il fera faillite ! Aujourd'hui, une école économique de la décroissance émerge tout en sachant que l'on a besoin de la croissance, aussi bien dans nos pays vieillissants que dans les pays émergents, la Chine, l'Inde. En cela, le développement durable est un concept fécond : il permet d'analyser nos contradictions actuelles et nous prépare à la négociation plutôt qu'au conflit.

**A.E. ** Je n'adhère pas à l'approche basée sur la peur. Le rôle du Plan est justement de réduire les peurs. Le développement durable nous renvoie à la notion de responsabilité – c'est le concept de base. Il y a la dimension juridique, la dimension politique et aussi la dimension morale, autrement dit, la volonté et l'engagement de répondre de ses actes devant les citoyens. Le développement durable vient ainsi s'opposer à la dictature du court terme. Il permet d'instiller dans l'économie la préoccupation du temps long face auzapping des marchés financiers.

>>

≫

***Ithos* \ Parlons du rôle de l'État ? Est-il encore en mesure de fixer des règles de conduite alors que son pouvoir, son influence, sont affaiblis ?**

**A. E. ** Le rôle d'intervention, d'impulsion économique de l'État demeure. Pour preuve, la loi NRE.

**F.T. ** Je ne crois pas à la thèse de l'affaiblissement des États. Ils restent des acteurs dominants de la scène internationale.

« Le développement durable s'oppose à la dictature du court terme. » Alain Etchegoyen

Depuis le Sommet de Rio, il y a eu soixante traités sur l'environnement ! L'OIT (Organisation internationale du travail) n'a jamais produit autant de normes sociales. Face aux catastrophes naturelles, au terrorisme, à la corruption… les États se mobilisent. Mais aujourd'hui, on dénombre quelque 200 États sur la planète contre 45 il y a cinquante ans ! Ceci complique les négociations entre États ; il y a des conflits d'intérêt, des paralysies, voyez le protocole de Kyoto ! Les problèmes internationaux se multiplient plus vite que leurs solutions, et les avancées sont difficiles. Je ne crois pas à l'impuissance des États, simplement les processus de prises de décision sont plus longs. Il faut inventer de nouveaux mécanismes, c'est la contrepartie de la complexité et de l'émergence de la démocratie participative.

***Ithos* \ Selon vous, comment doit évoluer le rôle de la puissance publique et des collectivités ?**

**A. E. ** Nous travaillons sur le long terme et devons faire comprendre aux dirigeants qu'il faut penser à dix-quinze ans. Or, les politiques agissent dans l'urgence ; ils ont de plus en plus de mal à travailler sur la durée et à faire des choix pour le long terme. Une partie de notre travail consiste à leur faire prendre conscience des choix qu'ils font et de leur impact dans la durée. Plus les politiques seront contraints à intégrer cette dimension de développement durable, mieux ça ira, y compris pour leur image.

**F.T. ** L'avenir n'est pas écrit ni univoque. Les groupes de projet proposent des scénarii pour éclairer les avenirs possibles et parfois indiquent l'avenir qui leur semble souhaitable. C'est aux acteurs ensuite de prendre leurs responsabilités. Concernant le développement durable, nous avons pris en compte la dimension internationale dans nos scénarii : va-t-on plutôt vers un délitement des États, vers un affaiblissement des normes, le développement durable est-il un effet de mode, ou bien va-t-on vers un renforcement des contraintes, avec une prise de conscience internationale…?

***Ithos* \ Le rapport *Équilibres* a pour titre *L'État acteur du développement durable*. Mais l'État est-il lui-même un bon élève ?**

**F.T. ** Force est de constater que l'État, trop souvent, ne s'applique pas à lui-même ce qu'il impose aux autres. La loi NRE en est une belle illustration. Mais il progresse. Pour preuve, la réforme du Code des marchés publics qui conduit à ce que l'achat public, soit près de 15 % du PIB, s'inscrive dans une démarche d'écoresponsabilité. Autre exemple, l'État, contrairement aux entreprises privées, s'est interdit de procéder à des enchères électroniques sur des prestations intellectuelles. De surcroît, les parties prenantes font également de plus en plus pression pour que l'État fasse des efforts. L'exemplarité de l'État conditionne sa crédibilité auprès des acteurs économiques, culturels et sociaux.

***Ithos* \ Qu'en est-il des collectivités territoriales ?**

**F.T. ** Depuis Rio, les collectivités locales sont davantage en avance sur le sujet. Car elles ont à gérer en direct des problèmes concrets comme l'eau, l'assainissement, le traitement des ordures… Et puis, elles sont au contact des habitants, des associations. Sur les territoires, les tensions sont très fortes, mais la concertation et le débat démocratique sont plus avancés. Les collectivités occupent manifestement une place privilégiée dans la stratégie du développement durable. Elles tirent le mouvement dans la sphère publique. Il faut se servir de la décentralisation pour responsabiliser les acteurs publics.

Alain Etchegoyen, Commissaire au Plan depuis avril 2003.
Philosophe, il a été notamment conseiller spécial de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (1997-1999), cofondateur avec Martine Aubry de la Fondation Agir. Conseiller d'entreprises, de professions et de syndicats depuis 1986, il est aussi membre du comité de déontologie de la Cnab depuis 2000, et membre du comité scientifique de Bouygues Télécom depuis 2001. Il est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels *Le Temps des responsables* (Éd. Julliard, 1985) et *La Force de la fidélité* (Éd. Anne Carrière, 2002).

Frédéric Tiberghien, Maître des requêtes au Conseil d'État, Commissaire adjoint au Plan depuis avril 2005.
Il a été notamment PDG de Chronopost (juin 1994 à juin 1999) et PDG de BIS S.A. et Vedior Bis (juillet 1999 à décembre 2002) et membre du directoire du groupe Vedior NV (février 2001 à décembre 2002).
Il est président d'honneur de l'Orse (Observatoire sur la responsabilité sociale et environnementale) dont il est l'un des cofondateurs.
Il est l'auteur de plusieurs publications dont *Le Rapport qualité/temps dans la performance de l'entreprise* (Insep Éditions, 1995) et *Au travail !* (Jacques-Marie Laffont éditeur, 2003).

« L'État ne s'applique pas à lui-même ce qu'il impose aux autres. » Frédéric Tiberghien

***Ithos* \ On constate que les différents acteurs parlent rarement le même langage, ce qui empêche tout processus de dialogue et de concertation sincère et pragmatique. Les travaux du Plan contribuent-ils à dépasser ces points de blocage ?**

**A. E. ** De par sa façon de travailler, le Plan permet le croisement de tous les langages : nous mettons des gens différents autour de la même table, lesquels s'expriment *intuitu personae*. C'est le lieu privilégié du télescopage des langages, de la mixité des discours. Nous contribuons aussi à faire que différentes administrations communiquent entre elles…

***Ithos* \ En matière de développement durable, quelle est la réforme de l'État la plus urgente ?**

**F.T. ** Plutôt que de réforme, je parlerais de leviers à faire jouer. Par exemple, rendre obligatoire le bilan carbone à tous les acteurs économiques y compris dans le secteur public. Autre point structurant, que l'État fasse naître un véritable marché de la notation sociale. L'État peut jouer un rôle moteur en s'imposant à lui-même comme aux collectivités territoriales de se faire noter au plan social et environnemental avant d'émettre tout emprunt. L'action internationale est également un énorme levier. La France a un rôle spécifique à tenir dans la définition d'une stratégie européenne et mondiale de développement durable, dans le prolongement de nos valeurs en matière de droits de l'homme, de dialogue Nord-Sud, et en défendant le multilatéralisme. •

Propos recueillis par

Philippe Brousse et Jacques Gautrand

(1) Loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

Les deux rapports du Plan

Le rapport Équilibres *appelle l'État à redéfinir des objectifs stratégiques et des systèmes de mesure d'information et d'évaluation ; à transformer ses modalités et outils d'action ; à réagencer ses institutions et à améliorer ses partenariats avec les acteurs institutionnels, territoriaux et européens.*

Le rapport Isis *inventorie les outils à la disposition de l'État afin d'aider les entreprises à intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux : un État incitateur par ses achats, ses investissements, par les instruments économiques et juridiques, et par l'orientation et le financement de la recherche ; un État régulateur qui fixe les normes des produits et les règles du marché financier ; un État contrôleur qui vérifie la fiabilité des informations, l'application des réglementations, et qui réforme ses outils ; un État organisateur d'un dialogue social et civil ; enfin, un État négociateur, acteur majeur des négociations communautaires et internationales.*

Ces deux rapports sont consultables sur le site du Plan : www.plan.gouv.fr